

Lieu de Formation

En inter : dans nos locaux
En intra : dans vos locaux

Nombre de jour : 2 jours

Nombre d'heures : 14 h

Délais d'accès :

30 jours et selon votre planning.

Modalités d'inscription :

Formulaire d'inscription en ligne.

Tarif :

Nous consulter, demande de devis par
téléphone ou mail.

Méthode et moyens pédagogiques :

Moyens techniques : PC, tablettes,
vidéoprojecteur, engins de chantier en fonction
de la catégorie : mini pelle, pelle, chargeuse,
engin de compactage, engin de transport,
manitou, engin de manutention tout terrain,
plateau de chargement, harnais et casques.

Moyens humains : Formateur qualifié.

Apports théoriques :

Support de cours formation.
Exercices de mise en situation.
QCM et test théorique.
Echanges de bonnes pratiques.

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français.
Aptitude médicale au poste.

Obligation réglementaire :
Formation AIPR requise pour la conduite d'un
engin de chantier.

Objectifs :

Obtenir l'autorisation de conduite CACES R482.

Mettre en pratique les consignes de sécurité
prévues par la recommandation CACES® R482.

Manipuler en sécurité un engin de chantier.

Appliquer les consignes de sécurité en
entreprise et sur la voie publique dans un
temps imparti.

Examiner l'engin et ses équipements et mettre
en pratique la maintenance de 1^{er} niveau.

Communiquer les anomalies et difficultés
rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Personnes concernées :

Toute personne débutante ou
expérimentée autorisée à conduire un
engin de chantier.

Accessibilité : Nous disposons d'une salle et de
W.C accessibles aux personnes à mobilité
réduite.

Afin d'évaluer ensemble si nos formations
peuvent s'adapter à vos besoins personnels
spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter
vers un autre organisme, Christian Fleury est à
votre écoute par mail à admin@fcf-
prevention.com

Autorisation de conduite R482 Engin de chantier - Toutes catégories

LE PROGRAMME SUIVANT EST CONFORME À LA RECOMMANDATION R482.

MODULE THÉORIQUE

- Réglementation et textes de la sécurité sociale :
 - réglementation applicable aux engins,
 - documents à présenter lors des contrôles,
 - rôle des différents organismes : inspection du travail, CRAM/CARSAT, OPPBTP.
- Classification et technologie :
 - principaux types d'engins,
 - caractéristiques principales des composants et des dispositifs de sécurité,
 - fonctionnement des organes de service et des dispositifs de sécurité.
- Sécurité :
 - principaux risques : renversement, heurt, environnement, énergie,
 - règles de conduite, de circulation et de stationnement,
 - gestuelle de commandement et de manœuvres,
 - dispositions générales de sécurité,
 - distances de sécurité avec les conducteurs électriques.
- Vidéos

MODULE PRATIQUE SELON TYPE D'ENGINS

- Vérifications visuelles et du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.
- Circulation en situation de travail.
- Réalisation des tâches pour lesquelles l'engin est spécialement conçu.
- Opérations d'entretien de premier niveau.

EVALUATION

QCM et test théorique avec questions fondamentales définies par la recommandation.

Exercice de mise en situation avec critères d'acceptation définis par la recommandation.

Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation et d'une évaluation dans les conditions définies par la Recommandation CACES® R482 permettant à l'employeur de décider ou non d'établir et délivrer une autorisation de conduite à son salarié.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Recyclage préconisé tous les 5 ans.